



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
24 NOVEMBRE 2025**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 24 novembre 2025 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
M. Éric Ladouceur, membre
Mme Anna Guarnieri, membre

Étaient présents :

Mme Geneviève Ollivier, greffière-trésorière
M. Jean-Philippe Viens, chef projets et gestion d'actifs
Mme Marie-Ève Pouliot, adjointe administrative

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Darcy L'Italien, conseiller politique, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne
M. Gabriel Michaud, directeur du cabinet, Ville de Mascouche (en visioconférence)
M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2025-11-92 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-11-93 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 octobre 2025;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Adoption de soumission 2025-RG-001 – Achat de produits chimiques pour l'année 2025-2026–Regroupement d'achats de la Rive-Nord;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

6. Abrogation de la résolution E2024-08-59 - Autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le rejet d'eaux traitées sur la conduite d'émissaire de la station d'épuration de la RAETM;
7. Nomination de la Présidente par intérim;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Huis clos;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-11-94

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 octobre 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 octobre 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-11-95

(Adoption des listes de paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 323 117,96 \$ et 2 056,91 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des comptes à payer, laquelle totalise un montant de 157 334,07 \$ préparée le 17 novembre 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-11-96

(Adoption de soumission 2025-RG-001 – Achat de produits chimiques pour l'année 2025-2026–Regroupement d'achats de la Rive-Nord)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) procède à l'approvisionnement de sulfate ferrique 12 % via le *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU la résolution E2025-03-25 par laquelle la RAETM a mandaté la Ville de Ste-Thérèse afin de procéder, pour et en son nom, à l'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques utilisés à l'usine d'assainissement des eaux et aux stations de pompage pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 13 août 2025;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 septembre 2025 pour le sulfate ferrique à 12 % requis par la RAETM, à savoir :

Lot A1 - Sulfate ferrique en vrac liquide à 12 %

Nom des soumissionnaires	Coût unitaire (taxes en sus)	Qté estimée (en kg liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,3760 \$ / kg liquide	1 305 000	490 680,00 \$
Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée	0,5630 \$ / kg liquide	1 305 000	734 715,00 \$

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 29 octobre 2025 de Mme Nathalie Savard, chef de section à l'approvisionnement à la Direction des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

ATTENDU QUE le nom de la société Kemira Water Solutions Canada inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 3 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la société Kemira Water Solutions Canada inc. pour l'achat de sulfate ferrique à 12 % au montant de 490 680,00 \$ (taxes en sus), et ce pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-11-97

(Abrogation de la résolution E2024-08-59 - Autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le rejet d'eaux traitées sur la conduite d'émissaire de la station d'épuration de la RAETM;)

ATTENDU QU'en 1993 et 1994, le ministère de l'Environnement a procédé à la restauration des sols contaminés du terrain situé au 175, chemin de la Cabane-Ronde à Mascouche;

ATTENDU QUE les sols contaminés disséminés à la surface du terrain ou enfouis ont été excavés et déposés dans des cellules d'entreposage et de confinement temporaire aménagées sur le terrain;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QU'en 2025, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) projette de débiter la déconstruction des ouvrages de confinement sous sa garde, l'excavation et la gestion définitive des sols contaminés et des matières dangereuses qui y sont contenues et la réhabilitation environnementale du secteur des cellules;

ATTENDU QUE les travaux temporaires devraient se dérouler sur une période approximative de 24 mois, à compter de janvier 2025;

ATTENDU QUE les travaux d'excavation nécessiteront un contrôle des eaux accumulées à l'intérieur des fosses creusées et qu'advenant la présence d'eaux contaminées, celles-ci seront acheminées vers une filière de traitement physicochimique qui permettra l'abattement des concentrations des contaminants et des matières en suspension;

ATTENDU QUE la résolution E2024-08-59 autorisant le MELCCFP de rejeter les eaux traitées en se raccordant sur l'émissaire de la station d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a été adoptée en août 2024;

ATTENDU QUE les nouvelles informations reçues et le projet actualisé du MELCCFP ne reflètent plus les orientations décrite à l'époque de l'adoption de la résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE la résolution antérieure E2024-08-59 concernant le rejet des eaux traitées en se raccordant sur l'émissaire de la station d'épuration de la Régie soit abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2025-11-98 **(Nomination de la Présidente par intérim)**

ATTENDU QUE la résolution E2024-11-87 nommait le président de la RAETM pour douze (12) mois jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2025;

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales du 2 novembre 2025, de nouveaux membres au Conseil d'administration de la RAETM seront nommés par la Ville de Terrebonne le 25 novembre 2025;

ATTENDU QU'il sera donc impossible de procéder aux élections du président et du vice-président du conseil d'administration de la RAETM en date du 24 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Ladouceur

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE Madame Lise Gagnon soit nommée présidente par intérim de la Régie d'assainissement des eaux pour assurer la transition jusqu'à la tenue d'élections pour nommer le président, et le vice-président du conseil d'administration de la RAETM;

D'AUTORISER la présidente par intérim à signer pour et au nom de la RAETM les chèques et les documents bancaires et donc d'ajouter son nom comme signataire pour les comptes bancaires de la RAETM à la Caisse Desjardins;

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux (2) signatures en tout temps, dont celle de la greffière-trésorière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


RÉSOLUTION NO : E2025-11-99
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Président


Greffière-trésorière